



HAL
open science

La privatisation de la régulation du droit de l'intelligence artificielle : concurrence, complémentarité ou autonomie ?

Raphaël Déchaux

► **To cite this version:**

Raphaël Déchaux. La privatisation de la régulation du droit de l'intelligence artificielle : concurrence, complémentarité ou autonomie ?. La privatisation du droit au prisme du droit comparé, Université de Strasbourg, Jun 2023, Strasbourg, France. hal-04147001

HAL Id: hal-04147001

<https://amu.hal.science/hal-04147001>

Submitted on 30 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Colloque international

La privatisation du droit au prisme du droit comparé

28-29 juin 2023

Sous la direction scientifique de :

Juliette Lelieur, professeure à l'université de Strasbourg

Kansu Okyay et Silvain Vernaz, maîtres de conférence contractuels
à l'université de Strasbourg

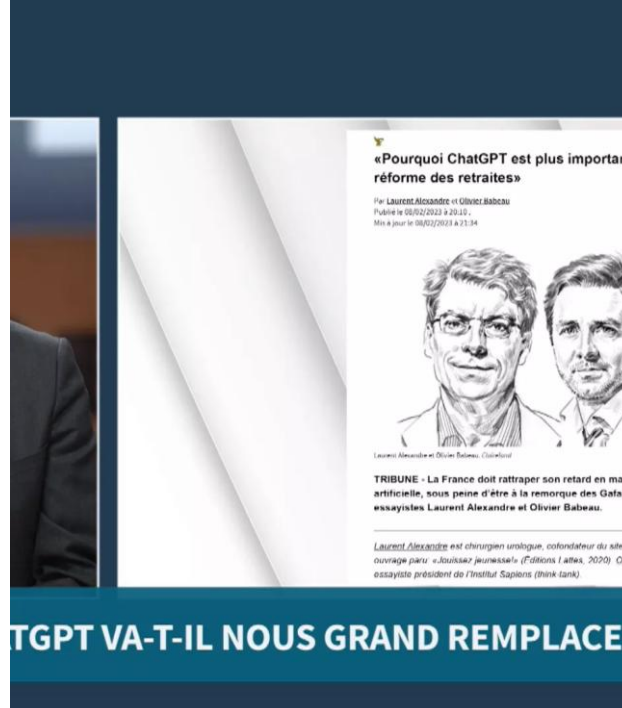
organisé par



Raphaël Déchaux

Maître de conférences de droit public

La privatisation de la
régulation du droit de
l'intelligence artificielle :
concurrence,
complémentarité ou
autonomie ?



- La “hype” ChatGPT/ ChatGPT in French Newspapers

Quelle influence des normes privées sur les projets de régulation européens ? /

What impact do private law regulations have on European regulation projects?



I. La mode de l'éthique
(Towards ethics of artificial
intelligence private law)

II. Une fonction diverse
(The ethical functions of
artificial intelligence private
law)





I. LA MODE DE L'ÉTHIQUE

I. TOWARDS ETHICS OF
ARTIFICIAL INTELLIGENCE
PRIVATE LAW

218 norms by private actors since 2014

- <https://lestempselectriques.net/index.php/2020/05/06/ia-algorithmes-big-data-data-science-inventaire-des-cadres-ethiques-et-politiques/>



A) UN DÉVELOPPEMENT HÉTÉROGÈNE
A) A HETEROGENEOUS DEVELOPMENT

1) Secteur privé / Private sector

AI and Digital Policies Frameworks

Interactive datavisualisation | Click on any element to filter

64

documents

Issuer



2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

Year

Academia

International Or...

National Authori...

Professional ass...

Civil Society

Multistakeholder

Private Sector

Think Tank

United States

United Kingdom

China

Finland

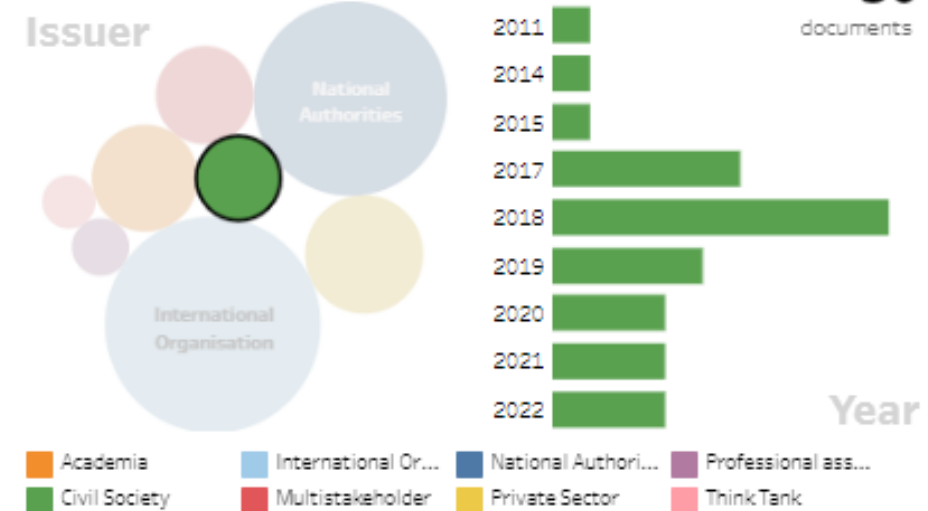
2) Société civile / Civil Society

AI and Digital Policies Frameworks

Interactive datavisualisation | Click on any element to filter

30

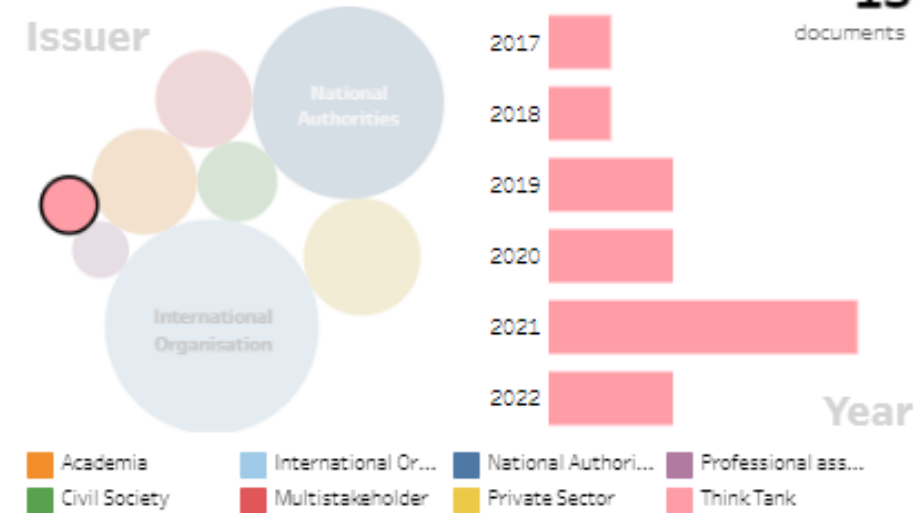
documents



3) Think Tank

AI and Digital Policies Frameworks

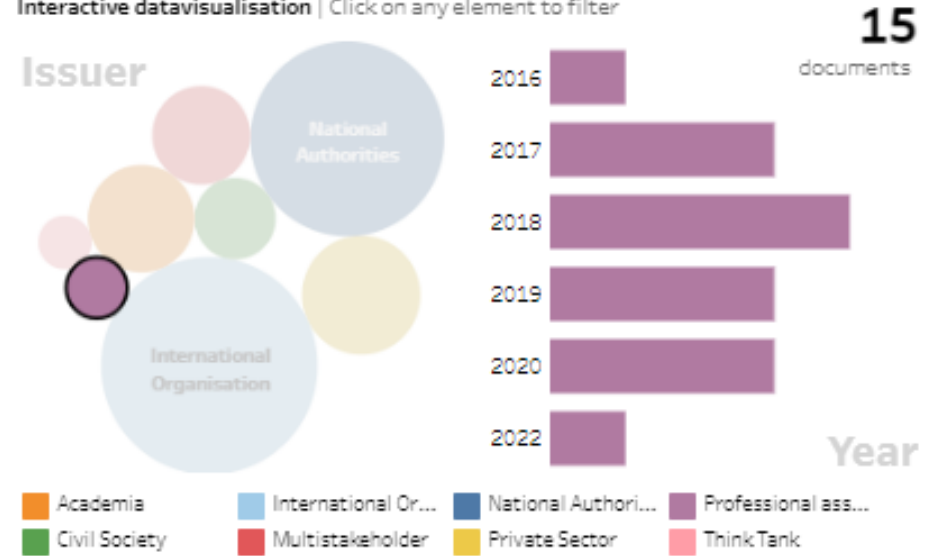
Interactive datavisualisation | Click on any element to filter



4) Associations professionnelles / Professional associations

AI and Digital Policies Frameworks

Interactive datavisualisation | Click on any element to filter



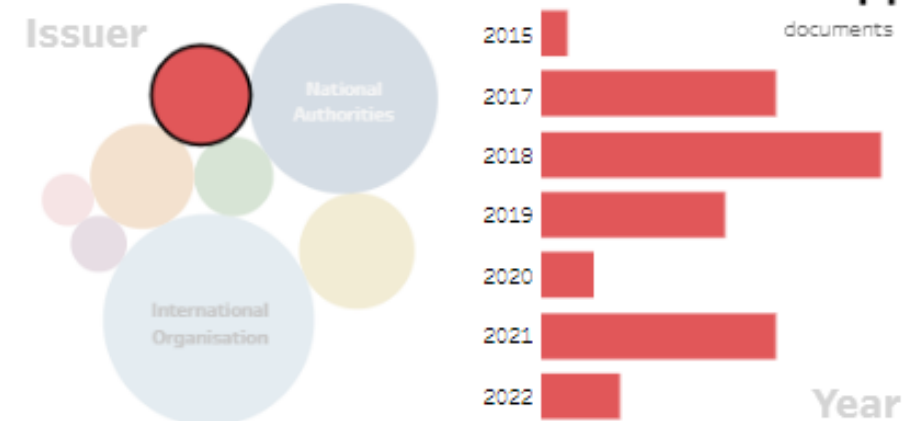
5) Associations multipartites / Multistackeholders

AI and Digital Policies Frameworks

Interactive datavisualisation | Click on any element to filter

44

documents



Human rights

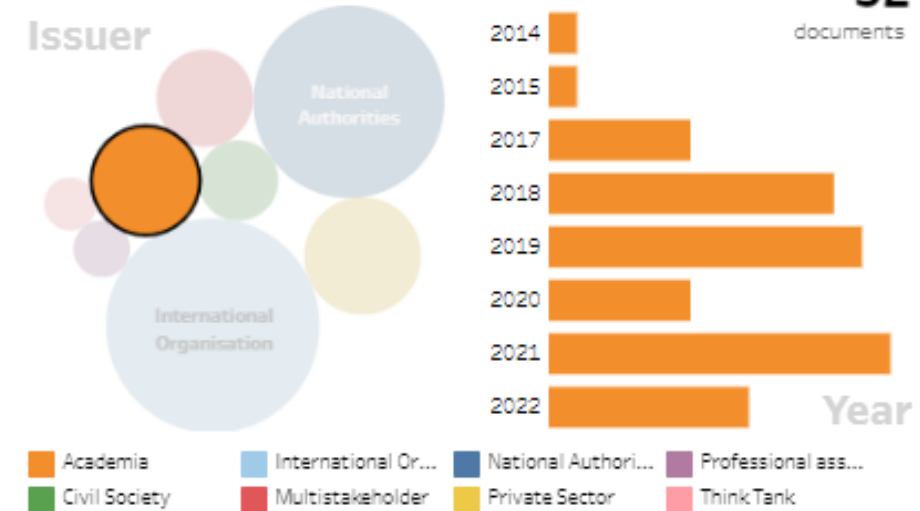
6) Universités / Academia

AI and Digital Policies Frameworks

Interactive datavisualisation | Click on any element to filter

52

documents



3 catégories
d'auteurs de
normes privées
de régulation de
l'IA/
3 categories of
private norm
authors for AI
regulation



*TECHNICIENS DE L'IA /
AI TECHNICIANS AND
ENGINEERS*



*PORTEURS D'IA
(VENDEURS-
UTILISATEURS) / AI
BEARERS ("SELLERS-
USERS")*



*RÉGULATEURS DE
L'IA / AI
REGULATORS*

B) UN CONTENU CONVERGENT

B) CONVERGING CONTENT

Principles of Responsible AI Business Solutions



Measure

if your organisation's AI is

trustworthy



Confiance dans l'IA / Trustworthy AI

ALTAI – Assessment List for Trustworthy Artificial Intelligence

DES DROITS DE L'HOMME
ET DU CITOYEN,
Décretés par l'Assemblée Nationale dans les séances des 20, 21,
23, 24 et 26 août 1789, acceptés par le Roi

PRÉAMBULE

LES représentants du peuple François constitués en assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme: afin que cette déclaration constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et du bonheur de tous.

EN conséquence, l'assemblée nationale reconnoit et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême les droits suivants de l'homme et du citoyen.

VII.

NUL homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites; ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant, il se rend coupable par la résistance.

VIII.

LA loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires; et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

IX.

TOU T homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

X.

NUL ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public.

Protection des droits de l'Homme / Human rights protection

LE but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

III.

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans le peuple.

LA libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

XII.

C) UN STATUT NORMATIF VARIABLE
C) DIFFERENT NORMATIVE STATUSES

Diversité des auteurs
(techniciens, juristes...
marketing !) / A wide range
of authors (technicians,
lawyers... marketing!)

Diversité des textes
(prescriptifs, descriptifs,
techniques) /
A wide range of texts
(prescriptive, descriptive,
technical)



Qu'est-ce que l'éthique ?

What is ethic ?

- Un système de valeur(s) / System of values
- Non-prescriptif (morale) / non-prescriptive



II. UNE FONCTION DIVERSE

II. THE ETHICAL FUNCTIONS
OF ARTIFICIAL
INTELLIGENCE PRIVATE LAW

A) L'APPORT À LA RÉFLEXION SUR
L'ENCADREMENT DE L'IA

A) A CONTRIBUTION TO THE DISCUSSION
ON THE FRAMEWORK FOR AI

Régulation privée servant la régulation publique/ Private regulation supporting public regulation



Think Tank



Société civile /
Civil society



Associations
professionnelles /
Professional
associations



Associations
multipartites /
Multistakehol
ders



Universités /
Academia

Avantage : Rapidité / Benefits : Short reaction



Inconvéniant : légalité et légitimité / Disadvantage : legality and legitimacy



Fonction de préparation de la régulation publique / Function to help public regulation



Pas d'autonomie à moyen terme pour la régulation privée de l'IA
/ No independence for private AI regulation in the near future

**B) LA RÉGLEMENTATION DE
L'ACTIVITÉ PRIVÉE**

**B) REGULATION OF PRIVATE
ACTIVITIES**

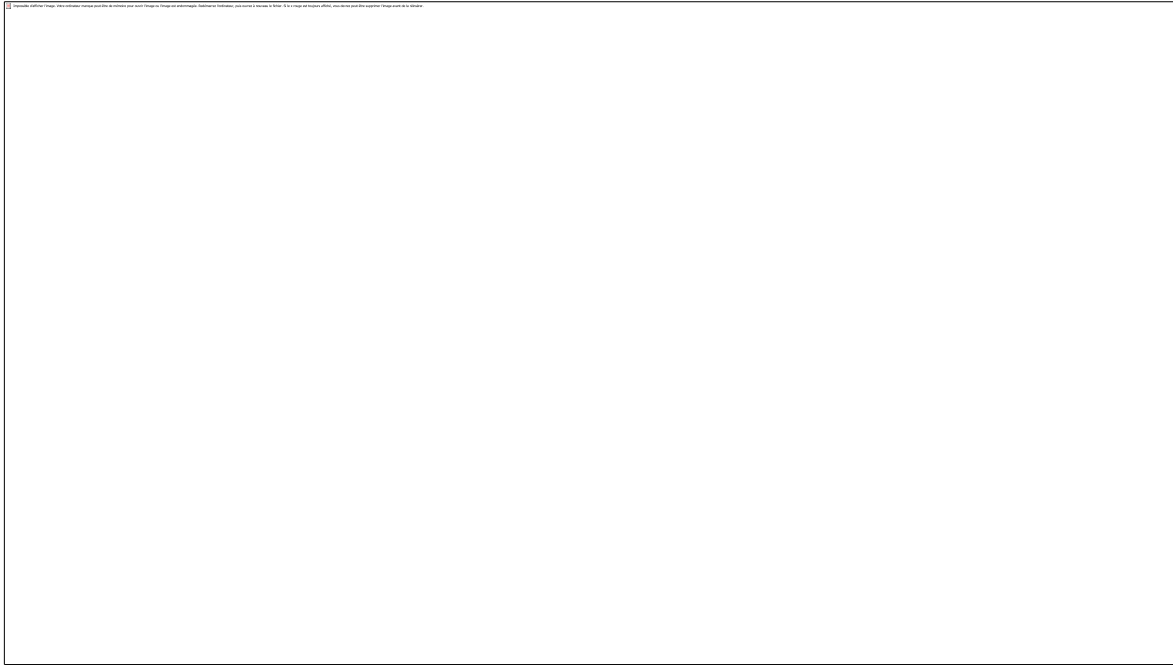
- Réglementation au cas par cas / Regulations on a case-by-case basis
Ex. : principe de transparence / transparency principle



C) L'APPARITION DE « L'ÉTHIQUE
WASHING »

C) THE EMERGENCE OF "ETHICS
WASHING"





TIMNIT GEBRU
@timnitGebru

I was fired by @JeffDean for my email to Brain women and Allies. My corp account has been cutoff. So I've been immediately fired :-)

Tweeted On: December 2, 2020

SQUAWK
alley

ALPHABET CRITICIZED AFTER ABRUPT FIRING OF GOOGLE AI RESEARCHER

CNBC

**Le licenciement des responsables de l'éthique chez Google /
Google fires AI ethics researchers.**

“Facebook Papers”





**Merci pour votre attention/
Thank you for your attention...**